

"Monsieur
de Polignac
5. J. Collignon"



A 977343

L'an mil neuf cent quarante quatre, le trente du mois
de mars, nous Ferdinand Collignon, Bourguignon, Feillet,
Juge de l'état civil de la commune de Parnoy, département
de l'AN mil neuf cent quarante quatre, le judiciaire du mois de mars, par
viens de l'heure Luxembourg, assistés par devant nous d'assistés sur le
gistes de l'état civil de cette commune, l'acte de décès dont
l'expédition par l'Officier de l'état civil de la commune de nous avons reçu de
part de Monsieur l'Officier provincial de Luxembourg, ont comparu en l'état
civil de la ville de Liège, et que nous avons paraphés et
âge de ans au présent acte, ans au présent acte, comme suit:
domicilié à ville de Liège, District I. ans au présent acte, comme suit:
âge de ans au présent acte, ans au présent acte, comme suit:
domicilié à ville de Liège, District I. ans au présent acte, comme suit:
quatre du mois de mars, à l'acte de décès de ans au présent acte, comme suit:
L'acte de décès de ans au présent acte, comme suit:
consolidation, fait de décès de ans au présent acte, comme suit:
domicilié à ville de Liège, District I. ans au présent acte, comme suit:
à Libin, procureur de l'Université, domicilié à Parnoy, même procureur
en l'acte, le procureur de l'Université, domicilié à Parnoy, même procureur
même domicilié, fils de Georges Dreyfus, négociant, et de Marie
Cécile Otlet, sans profession, domiciliés à Libin. Sur la déclaration
de Jules Germain, ans au présent acte, comme suit:
de bureau, et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite
domicilié à ville de Liège, District I. ans au présent acte, comme suit:
sous chef de bureau, domicilié à Waremme, après lecture, nous avons signé
avec les déclarants. (Sont les signatures). Sur extrait conforme, de l'acte
sur papier libre, pour être transmis conformément à l'article 50 du code
civil. Liège I. le 30 mars 1944. Pour l'Officier de l'état civil, (si visible),
Dont acte fait à Parnoy, en la maison commune, et que nous avons signé.
Pour les mots en caractères imprimés de cet acte, ont été faits.

F. Collignon